



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 AVRIL 2021

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

Était présent en présentiel (02) :

- Raphaël COGNET
- Cécile ZAMMIT-POPESCU

Étaient présents en visioconférence (17) :

- | | | |
|--------------------------------|------------------------|---------------------|
| - Franck FONTAINE | - Pierre-Yves DUMOULIN | - Catherine ARENOU |
| - Laurent BROSSE | - Pascal POYER | - Jean-Marie RIPART |
| - François GARAY | - Evelyne PALCET | - Eddie AIT |
| - Annette PEULVAST-
BERGEAL | - Stéphan CHAMPAGNE | - Dominique TURPIN |
| - Gilles LECOLE | - Maryse DI BERNARDO | - Yann PERRON |
| | - Michel LEBOUÇ | - Eric ROULOT |

Formant la majorité des membres en exercice (19 présents / 24 membres du Bureau communautaire).

Absent(s) représenté(s) (03) :

- Karl OLIVE (pouvoir à Cécile ZAMMIT-POPESCU)
- Jean-Luc GRIS (pouvoir à Maryse DI BERNARDO)
- Suzanne JAUNET (pouvoir à Gilles LECOLE)

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) (02) :

- Pierre BEDIER
- Fabienne DEVEZE

Secrétaire de séance : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Nombre de votants : 22

La séance est ouverte à 18h00

La secrétaire de séance fait l'appel.

I. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 11 mars 2021 : adoptée à l'unanimité

III. Délibérations :

N°	TITRES	DETAIL DES VOTES
BC_2021-04-01_01	<p>GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE CDC HABITAT SOCIAL POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 33 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES ROUTE DE VELANNES A EPONE</p> <p><u>Rapporteur : Stéphane CHAMPAGNE</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 951 722 € (deux-millions-neuf-cent-cinquante-et-un-mille-sept-cent-vingt-deux euros) souscrit par CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°110365. Ce prêt constitué de sept lignes est destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 33 logements locatifs sociaux situés route de Velannes à Épône. Ledit contrat en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.</p> <p>ARTICLE 2 : ACCORDE la garantie d'emprunt susmentionnée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, la garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par CDC habitat social dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté urbaine s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention de réservation.</p>	Adoptée à l'unanimité (22 votants)
BC_2021-04-01_02	<p>GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE CDC HABITAT SOCIAL POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 59 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 65, RUE BLERVAQUE A CARRIERES-SOUS-POISSY</p> <p><u>Rapporteur : Stéphane CHAMPAGNE</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 443 127 € (six-millions-quatre-cent-quarante-trois-mille-cent-vingt-sept euros) souscrit par CDC habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°111610. Ce prêt constitué de deux lignes est destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 59 logements locatifs sociaux</p>	Adoptée à l'unanimité (22 votants)

	<p>situés 65, rue Blervaque à Carrières-sous-Poissy. Ledit contrat en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.</p> <p>ARTICLE 2 : ACCORDE la garantie d'emprunt susmentionnée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, la garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par CDC habitat social dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté urbaine s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention de réservation.</p>	
BC_2021-04-01_03	<p>GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE D'IMMOBILIERE 3 F POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 43-45, BOULEVARD ANDRE MALRAUX A VERNEUIL-SUR-SEINE</p> <p>Rapporteur : Stéphane CHAMPAGNE</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 789 000 € (un-million-sept-cent-quatre-vingt-neuf-mille euros) souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°117962. Ce prêt constitué de sept lignes est destiné à financer l'opération d'acquisition de 13 logements locatifs sociaux situés 43-45, boulevard André Malraux à Verneuil-sur-Seine. Ledit contrat en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.</p> <p>ARTICLE 2 : ACCORDE la garantie d'emprunt susmentionnée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, la garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté urbaine s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention de réservation.</p>	Adoptée à l'unanimité (22 votants)
BC_2021-04-01_04	<p>GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE LOGEO SEINE ESTUAIRE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 67 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES 12, RUE DE VILLIERS A ROSNY-SUR-SEINE</p> <p>Rapporteur : Stéphane CHAMPAGNE</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 10 022 391€ (dix-millions-vingt-deux-mille-trois-cent-quatre-vingt-onze euros) souscrit par LOGEO Seine estuaire auprès de la Caisse des dépôts</p>	Adoptée à l'unanimité (22 votants)

	<p>et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116874. Ce prêt constitué de neuf lignes est destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 67 logements locatifs sociaux situés 12, rue de Villiers à Rosny-sur-Seine. Ledit contrat en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.</p> <p>ARTICLE 2 : ACCORDE la garantie d'emprunt susmentionnée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, la garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGEO Seine estuaire dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté urbaine s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention de réservation.</p>	
<p>BC_2021-04-01_05</p>	<p>GARANTIE D'EMPRUNT AU BENEFICE DE VILOGIA POUR LA CONSTRUCTION DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUES ROUTE ROYALE AUX ALLUETS-LE-ROI</p> <p><u>Rapporteur : Stéphan CHAMPAGNE</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 932 382 € (neuf-cent-trente-deux-mille-trois-cent-quatre-vingt-deux euros) souscrit par VILOGIA, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°116786. Ce prêt constitué de quatre lignes est destiné à financer l'opération de construction de six logements locatifs sociaux situés route royale aux Alluets-le-Roi. Ledit contrat en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.</p> <p>ARTICLE 2 : ACCORDE la garantie d'emprunt susmentionnée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, la garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par VILOGIA dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté urbaine s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention de réservation.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (22 votants)</p>
<p>BC_2021-04-01_06</p>	<p>REHABILITATION DE SIX RESERVOIRS ET CHATEAUX D'EAU SOUS MAITRISE D'OUVRAGE GPSEO : VALIDATION DU PROGRAMME</p> <p><u>Rapporteur : Gilles LECOLE</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (22 votants)</p>

	<p>ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de réhabilitation 2021-2023 et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour les six réservoirs et châteaux d'eau suivants sur le territoire de la Communauté urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le château d'eau de Boinville à Boinville-en-Mantois ; - le réservoir de Beauvoyer à Rosny-sur-Seine ; - les réservoirs des Lombards et le château d'eau des Montoirs à Gargenville ; - le château d'eau de Porcheville à Porcheville ; - le château d'eau de Fontenay à Fontenay-Saint-Père. <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.</p>	
<p>BC_2021-04-01_07</p>	<p>ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AD n°828p, AD n°874p, AD n°100p, AD n°867p et AD n°868p SITUEES A VERNOUILLET DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA RUE DU COLONEL BELTRAME ET DE LA TRANSFORMATION DE L'IMPASSE DES ORMES</p> <p>Rapporteur : Evelyne PLACET</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès de la CDC Habitat social d'une emprise de terrain nu d'une superficie totale d'environ 2 638 m², à détacher des parcelles, cadastrées AD n°828p, AD n°874p, AD n°100p, AD n°867p et AD n°868p, situées à Vernouillet, à l'euro symbolique.</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (22 votants)</p>
<p>BC_2021-04-01_08</p>	<p>ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES YM N°75p, YM N°61p ET YM N°60p SISES LIEUX-DITS « LA SABLONIERE » ET « LES METAIRIES » A VERNOUILLET DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES TERRAINS FAMILIAUX</p> <p>Rapporteur : Evelyne PLACET</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès du Département des Yvelines, des parcelles de terrain nu cadastrées YM n°75p, YM n°61p et YM n°60p, d'une superficie totale d'environ 1 525 m², sises lieux-dits « la Sablonnière » et « les Métairies » à Vernouillet, à l'euro symbolique.</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à 20 voix pour 02 abstentions (22 votants)</p>
	<p>ACQUISITION DES PARCELLES D N°643 ET 655 SISES LIEU-DIT LES CHEVRIS A FLINS-SUR-SEINE EN VUE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES CHEVRIES A FLINS-SUR-SEINE</p> <p>Rapporteur : Evelyne PLACET</p>	

<p>BC_2021-04-01_09</p>	<p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès des propriétaires indivis des parcelles cadastrées section D n°643 et n°655, sises lieu-dit « les Chevries » à Flins-sur-Seine, pour une superficie totale d'environ 778 m².</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 20 € HT/m² (vingt euros hors taxes par mètre carré), soit un prix total de 15 560 € HT (quinze-mille-cinq-cent-soixante euros hors taxes) et hors frais.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (22 votants)</p>
<p>BC_2021-04-01_10</p>	<p>ACQUISITION DE LA SENTE RURALE N°13 DITE DES CHEVRIS ET DE LA SENTE RURALE N° 11 SISES A FLINS-SUR-SEINE EN VUE DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES CHEVRIES A FLINS-SUR-SEINE</p> <p>Rapporteur : Evelyne PLACET</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition des sentes rurales n°11 et n°13 dite « des Chevries » sises à Flins-sur-Seine, pour une superficie d'environ 640 m².</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que l'acquisition aura lieu moyennant le prix de 1 € (un euro) symbolique hors frais.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (22 votants)</p>
<p>BC_2021-04-01_11</p>	<p>FONDS « RESILIENCE ILE-DE-FRANCE & COLLECTIVITES » PORTE PAR LA REGION : PROLONGATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE</p> <p>Rapporteur : Raphaël COGNET</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE la prolongation de la participation de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au « fonds résilience Ile-de-France & collectivités ».</p> <p>ARTICLE 2 : FIXE le montant de la contribution supplémentaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au « fonds résilience Ile-de-France & collectivités » à 3 200 € (trois-mille-deux-cents euros), dont le versement est conditionné à l'ouverture de ce crédit par le vote du budget principal 2021 par le Conseil communautaire, en section d'investissement, portant ainsi le montant global de la participation financière de la Communauté urbaine à 1 003 200 € (un-million-trois-mille-deux-cents euros).</p> <p>ARTICLE 3 : APPROUVE, d'une part, la convention à conclure avec la Région Ile-de France autorisant la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à prolonger sa participation au « fonds résilience Ile-de-France & collectivités » et, d'autre part, l'avenant</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (22 votants)</p>

	<p>n°1 à la convention initiale conclue avec l'association InitiActive, gestionnaire du fonds, afin d'abonder son compte de 3 200 € (trois-mille-deux-cents euros) supplémentaires.</p> <p>ARTICLE 4 : PRECISE que la convention visée à l'article 3 de la présente délibération sera conclue avec effet rétroactif fixé au 1^{er} janvier 2021.</p> <p>ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer la convention et l'avenant n° 1 visés à l'article 3 de la présente délibération, ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	
<p>BC_2021-04-01_12</p>	<p>CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE ET LA COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE</p> <p><u>Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de gestion du service public de stationnement par laquelle la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise confie à la commune de Mantes-la-Jolie la gestion de quatre parcs de stationnement en ouvrage (PSR de la gare, parking de l'hôtel de ville, parking Normandie et parking Gambetta) du 27 janvier 2021 au 2 juin 2021.</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention de gestion du service public de stationnement à conclure entre la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et la commune de Mantes-la-Jolie pour la période courant du 27 janvier 2021 au 2 juin 2021.</p> <p>ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (22 votants)</p>

La fin de la séance est prononcée à 18h40.

Aubergenville, le 06/04/2021

Le Président,

Raphaël COGNET

Compte-rendu affiché le 08/04/2021